



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOÛT 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt août à 19 heures 00  
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc  
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H, Maire.

Étaient présents à la séance :

Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Sonia BORDET, Daniel GOASGUEN, Nathalie LE GOFF, Xavier HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Ol'ga DUCRET

Absent excusé ayant donné procuration :

Frédéric MAILLARD ayant donné procuration à Jean L'HELGOUARC'H

Absents excusés :

Pascal CLAISSE, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Béatrice CEVAER, Yann BARON

Date de convocation : 14 août 2025

Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.

Madame Sonia BORDET est nommée secrétaire de séance.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2025**

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le mercredi 9 juillet 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2025.**

**2. Aménagements extérieurs – Phase 1 : attribution du marché**

Madame Jeanne MOREAU, première adjointe présente le dossier.

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la mairie, il est convenu de créer un espace paysager de convivialité et intergénérationnel aux abords de la mairie. Ces aménagements seront réalisés en 2 phases. La phase 1 correspond aux aménagements prévus à l'Est de la mairie à la place de l'ancien presbytère démoli en 2024.

Elle comprend principalement la création d'une aire de jeux, de places de stationnement au Nord de la parcelle, de cheminements, de murets et d'une terrasse réalisée avec les dalles de l'ancien Presbytère.

**Vu** la délibération n° 2024-02 en date du 17 janvier 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à la société Ar-terr ;

**Vu** la délibération n° 2024-44 en date du 20 novembre 2024 validant l'avant-projet définitif ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** l'inscription des crédits au budget 2025

**Considérant** qu'une consultation en procédure adaptée pour ce marché constitué d'un lot unique a été lancée en date du 6 juin 2025

**Considérant** que la date limite de dépôt des candidatures et des offres était fixée au 4 juillet 2025 à 12h ; Malgré le retrait du dossier par 8 entreprises, seule une offre a été déposée.

**Considérant** que la candidature est recevable, la commune a procédé à l'analyse de cette offre ;

Conformément au rapport d'analyse de l'offre, joint à la présente délibération, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise suivante :

- Lot unique « Lots 2 aménagements paysagers » : Entreprise Bellocq Paysages pour un montant de 198 977.10 € HT

*L'estimation initiale était de 183 245.00 € HT.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à la majorité avec 7 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Bellocq Paysages pour un montant de 198 977.10 € HT**

- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce projet**

### **3. Initiation au breton à l'école**

Depuis plus de vingt ans, le Département du Finistère œuvre en faveur du breton à l'école à travers le dispositif d'initiation proposé aux écoles primaires publiques du Finistère. Ainsi, de nombreux enfants finistériens bénéficient chaque année d'une heure par semaine de sensibilisation à la langue bretonne.

Durant l'année scolaire 2025-2026, 3 heures hebdomadaires d'initiation au breton ont été attribuées aux élèves des classes de maternelles de l'école Jean Bideau.

Elles seront encadrées par l'association MERVENT.

Le montant prévisionnel de la participation s'élèvera à 2250.00 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le règlement d'une participation communale de 2 250 € pour le cofinancement des cours d'initiation à la langue bretonne pour l'année scolaire 2025– 2026.**

### **4. Informations diverses**

**Repas des aînés :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il se déroulera le dimanche 28 septembre 2025 au restaurant scolaire.

**Gens du voyage :** Cet été, les gens du voyage se sont installés pendant 7 semaines sur le terrain de football annexe et celui des Archers, sans respecter le délai de 2 semaines prévu initialement à la signature de la convention. Monsieur le Maire remercie Pascal Claisse et Jeanne Moreau pour leur investissement et la gestion de la situation durant la période.

Le Maire,

Jean L'HELLOUARCH



Clôture : 19h30

La secrétaire,

Sonia BORDET